

Rapport de la commission des finances, de l'économie et de l'administration du 7 février 2023

Rapporteur : Yves MAGNIN

M 214 – 22.11 UN PARTENARIAT INNOVANT POUR ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LEUR TRANSFORMATION DURABLE

À titre liminaire, les motionnaires rappellent les motifs et objectifs de leur projet.

M. KETTENACKER, Chef du service de la cohésion sociale (SCS), et M. GUTIERREZ, chargé des relations économiques, exposent les éléments déjà traités sur le plan communal et cantonal dans les domaines du développement durable et de la transformation écologique.

Différents plans sont en œuvre pour la mobilité (trajets), le recyclage (mutualisation des dispositifs de recyclage), l'énergie (économies) et les fournisseurs (critères de commandes et labels).

Il existe également diverses formations, Webinaire, événements et documents mis en place, tant par les associations patronales que l'État, tels « *Premiers pas dans la durabilité* », « *Sensibilisation au développement durable et à la responsabilité sociale d'entreprise* », « *Économie d'énergie* », « *les Rencontres du management durable* », « *Building bridges* » « *Développement durable : bonnes pratiques et plus-value pour les entreprises* », « *Guide des achats professionnels responsables* » et « *Toolbox Agenda 2030 pour les cantons et les communes* ».

La Commune est également le relais des informations du Canton et a noué une collaboration avec les SIG dans le cadre d'Eco21, soit des rencontres des entreprises pour les aider à trouver des moyens de faire des économies d'énergie. Elle a mis en œuvre « *Vernier rallume les étoiles* », communique les actions communales par la newsletter des relations économiques et entretient des échanges réguliers avec les entreprises (rencontres individuelles, petits déjeuners, « guichet » central).

Ils estiment que les invités de la motion sont réalisables, mais l'évaluation de leur service démontre qu'elles n'amèneraient pas forcément plus de résultats au vu du coût engendré.

Ils exposent les options possibles pour donner suite à la motion. Leur service a travaillé selon deux hypothèses, soit 1) la manière pour une commune d'encourager ses entreprises, actrices de la transition à devenir encore plus responsables, encore plus durables, et 2) la manière de les mobiliser avec les outils de la participation utilisés, notamment à la cohésion sociale.

Les pistes d'actions proposées sont la mise en place de rencontres communales, moins formelles, une à deux fois par an, avec l'échange de bonnes pratiques et de réflexions. Avec la nécessité de disposer d'une ressource de coordination externe, le coût annuel est estimé à CHF 47'000.00.

Le Conseil administratif souligne que ce coût n'est pas dans les moyens actuels de la Commune, ni financiers, ni organisationnels, partant, pas dans ses priorités. Il rappelle que la Commune doit s'abstenir de soutenir directement l'économie ou des entreprises particulières. Elle ne peut pas faire de soutien individuel et n'a, ni l'envergure, ni les moyens pour réaliser des diagnostics énergétiques par des spécialistes, ce que fait le Canton.

La motionnaire (PLR) demande s'il existe une plateforme centrale regroupant toutes les informations à disposition des entreprises. Si les bonnes pratiques théoriques existent déjà et sont bien documentées, M. GUTIERREZ pense que le mérite principal de la motion est de mettre en avant la nécessité de rassembler toutes les informations en un même endroit.

Le motionnaire (SOC) pense qu'un Comité permettrait un ensemble de ressources et de solutions pour les entreprises. La difficulté de trouver des entreprises disponibles avec des compétences et du temps à donner lui est opposée. La dimension communautaire a été testée sans grand succès, car il fallait courir après les

entreprises qui ne veulent pas se disperser. Un commissaire (PLR) estime que la FER ou la CCIG pourraient mettre en place un tel comité.

Deux amendements sont proposés. Le premier remplace les trois invités et porte sur la création d'une plateforme internet, facilement accessible, regroupant les informations utiles. Le second sur la réalisation, deux fois par an, d'événements thématiques à l'intention des entreprises de la Commune.

L'amendement 1 est refusé par 5 NON (1 SOC, 1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 2 MCG, 1 UDC), 5 OUI (2 SOC, 2 LES VERT.E.S, 1 PLR), et 1 abstention (1 ALTERNATIVE).

L'amendement 2 est refusé par 5 NON (1 SOC, 1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 2 MCG, 1 UDC), 4 OUI (2 SOC, 2 LES VERT.E.S), et 2 abstentions (1 ALTERNATIVE, 1 PLR).

Les amendements ayant été refusés, le Président (SOC) soumet au vote la motion M 214 – 22.11, Un partenariat innovant pour accompagner les entreprises dans leur transformation durable, qui est refusée par 4 NON (1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 2 MCG, 1 UDC), 4 OUI (3 SOC, 1 LES VERT.E.S), et 3 abstentions (1 LES VERT.E.S, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR).